

## Leviat AG

Siège de l'entreprise: Grenzstrasse 24 | 3250 Lyss | Schweiz | T. +41 (0)31 750 30 30 | E. info.ch@leviat.com

Bureau de vente Wallisellen: Hertistrasse 25 | 8304 Wallisellen | Schweiz | T. +41 (0)44 849 78 78 | E. info.ch@leviat.com

# Contrat d'utilisation pour le recours aux prestations du «manager de projet Leviat» et des «éléments de modèle BIM» de Leviat AG pour les produits de la marque Aschwanden

(Version 01.07.2021 / 1 sur 3)

## 1. Dispositions générales, objet du contrat

- Leviat AG (dénommée ci-après Leviat) octroie au client un droit d'utilisation non transmissible et non exclusif des prestations du logiciel de calcul (appelé ci-après «gestionnaire de projets Leviat») et des éléments de modèle (appelés ci-après éléments de modèle BIM) aux conditions stipulées ci-après.
- Ce droit d'utilisation est valable en Suisse et au Liechtenstein. Si les calculs le permettent explicitement ou le déterminent tout spécialement, ce droit d'utilisation est aussi valable dans les pays de l'UE et de l'EEE.
- Les programmes de licence au sens du présent contrat sont le «gestionnaire de projets Leviat» ainsi que les éléments de modèle BIM et les programmes et/ou des bases de données Leviat associés présentés sous une forme accessible par machine, ainsi que de la documentation qui s'y rattache, le tout dénommé ci-après «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden».
- Le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» est conçu et consigné spécifiquement pour chaque pays, et son utilisation n'est autorisée que pour le pays pour lequel il est prévu.

## 2. Contenu du matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden

- Le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» est un instrument de travail destiné aux ingénieurs civils et aux maîtres d'œuvre (ou à des personnes disposant d'une formation analogue).
- Le «gestionnaire de projets Leviat» sert au calcul; il existe actuellement pour les modules de calcul suivantes:
  - armatures de poinçonnement (DURA/RINO)
  - mesure de l'effort tranchant des dalles et solives en béton armé (DURA-S)
  - prédimensionnement des colonnes mixtes acier-béton ORSO-V
  - colonnes en béton armé (ORSO-B)
  - éléments d'armature thermo-isolants et goujons pour la transmission de charges transversales (programme ARBO/CRET)
- Les éléments de modèle BIM pour la conception numérique 3D/BIM sont actuellement disponibles pour les gammes de produits suivantes :
  - armatures de poinçonnement (DURA)
  - transmission de l'effort tranchant par les joints de dilatation (CRET)
  - Il est possible de compléter régulièrement des éléments de modèle BIM pour d'autres gammes de produits et des programmes CAD/BIM.
- Il est supposé que le client utilisateur connaît bien les normes spécifiques du pays d'utilisation (pour la Suisse p. ex. SIA262 ainsi que SIA261 et SIA260), qu'il dispose des connaissances nécessaires pour procéder à une introduction correcte des données et, au besoin, interpréter et reproduire un résultat de dimensionnement.
- Le client est seul responsable de la sélection, de l'installation et de l'utilisation du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden», ainsi que des résultats qu'il en tire. Le client est également responsable d'utiliser le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» uniquement pour le pays pour lequel il est prévu.
- Le «gestionnaire de projets Leviat» peut être complété à tout moment par d'autres modules de calcul et prestations.
- Leviat se réserve expressément le droit de modifier, compléter ou effacer des passages de pages ou l'offre complet ou de cesser la publication temporairement ou définitivement, sans avis particulier.

## 3. Utilisation du logiciel et des éléments de modèle BIM

- Le «gestionnaire de projets Leviat» et les éléments de modèle BIM sont à utiliser aux conditions figurant dans notre documentation figurant dans la zone de téléchargement sur la site internet de la marque du produit Aschwanden ([www.aschwanden.com](http://www.aschwanden.com)).
- Cette documentation mentionnée ci-dessus fait partie intégrante de l'utilisation de nos produits et prestations.
- Les idées de base ci-après concernant l'utilisation sous-tendent les programmes d'application que sont le «gestionnaire de projets Leviat» et les éléments de modèle BIM. Le «gestionnaire de projets Leviat» aide l'ingénieur civil à dimensionner les produits avec des indications détaillées proches de la pratique. Les éléments de modèle BIM sont une aide à la conception numérique 3D avec des modèles informés de bâtiments tridimensionnels.
- Seuls les droits concernant le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» expressément stipulés pour un pays spécifique dans le cadre du présent contrat sont conférés au client.
- Tous les autres droits, notamment le droit de propriété et les droits d'auteur, restent la propriété de Leviat.
- L'utilisation au sens du présent contrat est l'enregistrement intégral ou partiel du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» accessible par une machine aux fins d'une exploitation par le client des instructions ou des données qu'il contient.
- Le client est habilité à installer le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» accessible par une machine sur sa plateforme informatique (ordinateur/PC/iPad/tablette/iPhone/smartphone, etc.) dans la mesure où cela est nécessaire pour l'utilisation au sens du contrat du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden».
- Si le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» fourni se présente physiquement sous la forme de CD et de documentation papier, le client devra conserver celui-ci après l'installation sur sa plateforme.
- Dans tous les autres cas, le client est responsable de l'installation de la version en vigueur du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» par téléchargement sur sa plateforme informatique.
- Il n'est pas permis de reproduire, de copier, de louer ou de prêter le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden», ni de le transmettre à des tiers d'une quelconque autre manière, hormis les éléments de modèle BIM qui sont utilisés dans le cadre de projets de conception et qui peuvent être transmis pour la coordination de projets.
- Le client n'est pas autorisé à modifier le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» pour des buts qui lui sont propres, ni à le combiner avec d'autres programmes, hormis les éléments de modèle BIM que l'utilisateur peut adapter, sous sa propre responsabilité, aux standards de bureau et de projet.
- Les conditions-cadre techniques pour l'utilisation du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» dépendent des conditions spécifiques mentionnées dans la zone de téléchargement.
- Pour certaines fonctions du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden», un enregistrement est nécessaire. Celui-ci implique que l'utilisateur est client « en ligne » de Leviat.

## 4. Libération de droits de tiers

- Leviat garantit que le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» est libéré des droits d'auteur de tiers et que, à la connaissance de Leviat, il n'existe pas non plus d'autres droits susceptibles d'exclure ou de limiter l'utilisation du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» par le client.

---

#### 4. Libération de droits de tiers

- Le client et Leviat sont tenus de s'informer mutuellement sans délai et par écrit quant à d'éventuelles prétentions relevant de droits de protection de tiers.
- S'il est mis opposition ou limitation à l'utilisation conforme aux dispositions contractuelles du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» par le client, en raison de droits de protection de tiers, Leviat n'est pas tenu de modifier le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden». Dans ce cas, Leviat est autorisé à exiger du client sans délai la restitution de l'ensemble du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden», aux fins d'empêcher une violation des droits de protection de tiers, ou de conclure des accords avec le détenteur du droit de protection, rendant possible pour le client une utilisation illimitée et conforme aux dispositions contractuelles du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» sans frais supplémentaires.

---

#### 5. Mises à jour/corrections

- Lors de l'utilisation du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden», le client devra toujours utiliser la version la plus récente qui est celle qui oblige les parties. Le client trouvera les informations appropriées sur le site internet [www.aschwanden.com](http://www.aschwanden.com).
- Les mises à jour valides du «gestionnaire de projets Leviat» sont téléchargeables sur le site internet [www.aschwanden.com](http://www.aschwanden.com). Si ces mises à jour sont mises à la disposition du client, à sa demande, physiquement sous forme de CD et de documentation papier, le client devra, de sa propre initiative, retourner à Leviat le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» (CD et documentation papier) utilisé jusque là.
- Le client accepte que ces corrections et/ou améliorations apportées au logiciel pour le «gestionnaire de projets Leviat» soient installées automatiquement lors du redémarrage de son ordinateur.
- Les mises à jour valides des éléments de modèle BIM sont téléchargeables sur le site internet [www.aschwanden.com](http://www.aschwanden.com).
- Voir aussi le paragraphe 13 ci-après.

---

#### 6. Obligations de collaboration du client

- Leviat s'efforce d'actualiser régulièrement le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» et de l'adapter aux besoins des clients.
- Le client est tenu de fournir à Leviat en temps utile des informations et de la documentation sur tous les faits et circonstances susceptibles d'avoir une incidence sur l'utilisation du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden», sur les particularités survenues en cours d'utilisation, sur les dispositions spéciales qui doivent être prises, etc..
- De manière générale, le client apporte son soutien à Leviat dans tous les domaines où il est possible d'apporter des améliorations au «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden».

---

#### 7. Gratuité

- Leviat met à la disposition de ses clients le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» ainsi que le «gestionnaire de projets Leviat» à titre gracieux. Les coûts d'utilisation de l'internet mobile dépendent des tarifs du fournisseur d'accès concerné.

---

#### 8. Amende conventionnelle

- Le client qui n'observera pas les dispositions mentionnées dans le présent contrat d'utilisation sera passible d'une amende conventionnelle d'un montant de CHF 5'000.00.
- Le paiement de l'amende conventionnelle n'exonère pas le client de continuer à respecter le présent contrat d'utilisation.
- Leviat se réserve en outre le droit de faire valoir le dommage additionnel effectif.

---

#### 9. Responsabilité

- S'il est fait usage de la possibilité d'envoyer des e-mails, c'est au risque du client, car il n'y a pas de cryptage en l'occurrence.
- Leviat n'assume aucune responsabilité pour le fonctionnement et la sécurité des transferts de données.
- Leviat décline toute responsabilité, légale ou de toute autre nature – expressément ou implicitement – pour les dommages directs, indirects ou, le cas échéant, consécutifs pouvant résulter de l'utilisation du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden», de l'incapacité d'utiliser ledit matériel ou des erreurs qu'il pourrait éventuellement contenir.
- Leviat décline toute responsabilité si, avec le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» spécifique pour un pays, des dimensionnements sont effectués sans autorisation pour un autre pays que celui prévu.
- Leviat ne répond ni des dommages corporels, ni des dommages matériels directs ou indirects ou encore, le cas échéant, consécutifs qui peuvent être occasionnés au client et/ou des tiers lors de l'utilisation du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden».
- Leviat décline toute responsabilité pour les dommages éventuels liés à une éventuelle privation de jouissance ou à une éventuelle limitation de l'utilisation du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» en raison de droits de protection de tiers (cf. § 4 du présent contrat d'utilisation).

---

#### 10. Reconnaissance par le client

- En utilisant ou en installant le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» sur son/ses ordinateur(s)/tablettes/smartphones, le client utilisateur reconnaît tacitement tous les termes du présent contrat d'utilisation.
- Le client doit à cet effet donner la confirmation voulue lors de la préparation de l'installation.

---

#### 11. Télécopie / Courrier électronique

- Comme c'est le cas pour d'autres moyens de communication, le matériel confidentiel envoyé par télécopie, par courrier électronique et par d'autres moyens de communication via internet est susceptible d'être transmis par inadvertance à une fausse adresse ou de ne jamais parvenir à son destinataire.
- Le client est conscient que l'internet n'est pas sûr et que la transmission d'informations confidentielles via internet comporte des risques. Si Leviat reçoit des numéros de télécopie ou des adresses électroniques auxquels sont censées être envoyées des informations, Leviat part du principe (à moins que le client ne lui fasse savoir expressément que tel n'est pas le cas) que le client donne son consentement à l'utilisation de la télécopie et du courrier électronique ainsi que d'autres moyens de communications via internet, que le système utilisé par le client est suffisamment sûr et confidentiel pour protéger ses intérêts et que le client prend les mesures nécessaires à la sécurisation des données et, en particulier, pour se protéger contre toute contamination par des virus.

---

#### 12. Site internet [www.aschwanden.com](http://www.aschwanden.com)

- Pour l'utilisation de la site internet [www.aschwanden.com](http://www.aschwanden.com), il convient de se référer à l'IMPRESSUM figurant sur ledit site

---

#### 13. Contenu et modification du contrat d'utilisation

- La version du contrat d'utilisation qui oblige les parties figure entre autres sur le site internet de la marque du produit Aschwanden où elle peut être imprimée.
- Leviat se réserve le droit de modifier à tout moment le contrat d'utilisation.
- Les modifications seront portées à la connaissance du client de manière appropriée (p. ex. en ligne sur la site [www.aschwanden.com](http://www.aschwanden.com)).

#### 14. Fin du contrat

---

- Moyennant notification écrite, le client peut renoncer à tout moment à la jouissance des droits qui lui sont octroyés sur le «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» en vertu du présent contrat.
- Sous réserve d'une privation de jouissance incessante en raison de droits de protection de tiers (cf. § 4 du présent contrat d'utilisation), Leviat peut retirer au client les droits qui lui ont été conférés dans le cadre du présent contrat en observant un préavis de 30 jours.
- S'il est mis un terme au contrat – pour quelque motif que ce soit et à qui que la résiliation soit imputable –, le client est tenu de restituer à Leviat l'ensemble du «matériel de licence pour la marque du produit Aschwanden» de sa propre initiative dans les 30 jours.

#### 15. Nullité partielle

---

- Si certaines dispositions du contrat d'utilisation venaient à être entièrement ou partiellement invalidées, la validité des autres dispositions ou des parties applicables de ces dispositions n'en serait pas affectée.
- Le présent contrat d'utilisation, de même que tous nos autres documents juridiques, sont une traduction de l'allemand. En cas de divergences, la version allemande fait foi.

#### 16. Droit suisse applicable, for

---

- Toutes les relations contractuelles entre le client et Leviat sont exclusivement régies par **le droit suisse** à l'exclusion de l'accord des Nations Unies sur les contrats concernant les achats de biens au niveau international (convention de Vienne).
- Le for juridique exclusif est le siège juridique de Leviat AG. Leviat se réserve toutefois le droit d'intenter une action en justice contre le client au domicile légal de celui-ci.

Lieu / Date: \_\_\_\_\_ Le client: \_\_\_\_\_  
(Cachet de la maison avec signature valide)